



DÉLIBÉRATION N°58-2025

Séance du mardi 7 octobre 2025

LE 7 OCTOBRE 2025 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 2 OCTOBRE 2025, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE TOUZARD, MAIRE.

	<u>Nombre des Membres</u>
Afférents au Conseil Municipal	19
En Exercice	18
Présents	14
Qui ont pris part à la délibération	16

Présents : Mme Isabelle TOUZARD, M. Gilles CUSIN, M. Gilles CHICAUD, Mme Séverine SEGISMONT, Mme Corine DURAND, Mme Mélanie ARNAL, M. Dominique BARIL, M. Guilhem GARCIN, M. Laurent MAYOUX, M. Jean-Claude MOURET, M. Patrick ORTIGOSA, Mme Véronique POMAREDE, Mme Laurence ROUSSEAU, M. Bernard SENAULT.

Pouvoirs :

Mme Claudine MOYA-ANNE avait donné pouvoir à Mme Laurence ROUSSEAU,
M. Laurent PRAT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,

Absentes : Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD, Mme Hélène BONNECUELLE

Secrétaire de séance : Mme Séverine SEGISMONT

OBJET : CONVENTION 2025 DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Dominique BARIL expose,

La commune souhaite poursuivre son action en faveur des chats errants vivants sur la commune en continuant à les stériliser et les identifier pour leur donner le statut de « chats libres ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de conclure une nouvelle convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2025.

La municipalité et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront, chacune, à hauteur de 50% du coût des stérilisations et des identifications.

La participation de la commune de Murviel-lès-Montpellier s'élèvera à 450€ maximum par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la fondation 30 millions d'amis pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**La Maire,
Isabelle TOUZARD**



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 13/10/2025

et de sa publication le 16/10/2025

et/ou de sa notification le _____